



Commune de ROQUETOIRE  
50 PLACE DE LA MAIRIE  
62120 ROQUETOIRE

## ARRETE MUNICIPAL

<b>Département</b> PAS-DE-CALAIS
<b>Arrondissement</b> SAINT-OMER
<b>Canton</b> AIRE-SUR-LA-LYS

Arrêté N° 58/26092024

**RESTRICTION DE CIRCULATION - INTERDICTION DE STATIONNER  
- CARREFOUR DE LA RUE D'AIRE, RUE DE MAMETZ ET RUE DE COHEM -**

Le Maire de la commune de ROQUETOIRE,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par Monsieur SAINT POL Olivier , représentant de la société ENEDIS , domiciliée 59 rue de Théroüanne à SAINT-OMER (62500), qui doit faire intervenir l'entreprise ABTP domiciliée rue Laennec ZI de la houssoye à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (59930), pour effectuer des travaux de renouvellement HTA, au niveau du carrefour de la rue d'Aire de la rue de Mametz et de la rue de Cohem. Les travaux sont prévus pour une durée calendaire de 30 jours à compter du 25 septembre 2024  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le déroulement des travaux et prévenir les accidents,

### ARRETE

**Article 1:** Le stationnement et le dépassement seront interdits au niveau du carrefour de la rue d'Aire, rue de Mametz et de la rue de Cohem.

De plus, la circulation sera restreinte avec la mise en place d'un balisage de chantier "chaussée rétrécie" au lieu des travaux. La vitesse y sera limitée à 30 km/h.

**Article 2:** Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Celle-ci s'engage à communiquer l'information, auprès des riverains concernés par les travaux.

**Article 3:** L'entreprise ABTP s'engage à sécuriser et laisser libre d'accès le monument aux morts pour les commémorations du 11 novembre.

**Article 4:** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Roquetoire et toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à : ROQUETOIRE

Le 26/09/2024

Copie est adressée à:

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys,
  - Mr JOLY, MDADT de l'audomarois,
  - Mr SAINT-POL Olivier, société ENEDIS,
  - Mr BEN SALEM Samir, société ABTP,
- chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**AVIS FAVORABLE**

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**

Maison du Département Aménagement  
et Développement Territorial de l'Audomarois  
Unité Routes et Mobilité  
Le Technicien  
Responsable de Secteur  
**Jean-Michel JOLY**



**Maire, Véronique BOIDIN**

**Signature et cachet**